

## RÉSUMÉ

1. Le Brésil a bien résisté à la crise économique mondiale grâce à une forte demande intérieure et extérieure et à des politiques macroéconomiques cohérentes. L'augmentation considérable de ses importations a également contribué à la reprise de l'économie mondiale. Une croissance économique solide et une politique des revenus dynamique ont permis au Brésil de progresser dans la réduction de la pauvreté, du chômage et des inégalités de revenus.

2. De nouvelles initiatives sont nécessaires pour corriger les faiblesses structurelles de longue date qui nuisent à la compétitivité de l'économie brésilienne, telles que des infrastructures inadéquates, un accès insuffisant au crédit et des impôts élevés. Le gouvernement a pris des mesures pour résoudre ces problèmes, mais dans ses efforts pour soutenir les secteurs affectés par une perte de compétitivité il a également adopté des mesures susceptibles d'être restrictives pour le commerce. Étant donné la taille et l'importance de l'économie brésilienne, il est crucial pour le pays de continuer à s'ouvrir au commerce et à l'investissement et d'adopter des politiques qui favorisent la croissance.

## Environnement économique

3. Pendant la majeure partie de la période 2007-2012, l'économie brésilienne a affiché une excellente tenue, le PIB réel ayant augmenté en moyenne de 3,6% par an, avec toutefois des fluctuations importantes. La croissance a bénéficié de la vigueur de la demande intérieure et d'une conjoncture extérieure favorable, y compris la forte demande de produits de base brésiliens et leurs prix élevés sur les marchés internationaux, d'où une amélioration des termes de l'échange. La croissance a été favorisée par des politiques macroéconomiques judicieuses visant surtout à dégager un excédent budgétaire primaire et à atteindre des objectifs d'inflation stricts, ainsi que par un régime de taux de change flottant, facteurs qui ont contribué à consolider la stabilité macroéconomique. À la faveur de l'appréciation de la monnaie et malgré la croissance rapide de la demande intérieure, l'inflation est demeurée maîtrisée, fluctuant généralement à l'intérieur de la marge permise par la politique de ciblage de l'inflation. Fort de la croissance économique soutenue enregistrée pendant près d'une décennie et d'une politique des revenus dynamique, le Brésil a pu réaliser des progrès importants dans ses efforts de réduction de la pauvreté et de l'inégalité des revenus, tout en améliorant les chiffres de l'emploi.

4. La croissance a toutefois considérablement ralenti depuis le second semestre de 2011 et le taux de croissance réel moyen a été de seulement 0,9% en 2012. Cette perte de dynamisme peut être attribuée en partie à l'appréciation du real et au ralentissement de l'économie mondiale, mais cela traduit également des problèmes structurels de longue date qui érodent la compétitivité de l'économie nationale, tels que des infrastructures inadéquates, un accès insuffisant au crédit et une charge fiscale très lourde. Pour résoudre ces problèmes, le gouvernement a adopté des mesures destinées à éliminer les goulets d'étranglement au niveau des infrastructures, en développant les contrats de concession et les partenariats public-privé et en réduisant la pression fiscale exercée sur certaines branches de production. Cependant, pour appuyer les secteurs en perte de compétitivité, le gouvernement a aussi pris des mesures qui ont un effet restrictif sur le commerce, y compris une majoration temporaire des droits de douane et l'application de marges de préférence aux produits et services d'origine nationale dans les marchés publics, et il a augmenté les crédits à l'exportation. Les autorités ont également adopté des mesures visant à accroître la disponibilité du crédit et le faible degré d'intermédiation financière. Au milieu de 2011, la Banque centrale a amené le taux directeur (SELIC) à un niveau plancher record dans l'histoire du pays. Sur le plan budgétaire, le gouvernement a pu prendre des mesures de relance tout en maintenant un excédent primaire pendant la période considérée.

5. Pendant la période à l'examen, le commerce extérieur du Brésil a été particulièrement dynamique. Les exportations ont augmenté en moyenne de 8,6% entre 2007 et 2012 en raison de la vigueur de la demande extérieure de produits de base brésiliens. Cette croissance a surtout reposé sur les exportations de produits miniers et agricoles, qui ont respectivement enregistré une croissance moyenne de 15,4% et de 12,3% par an. Les exportations de produits manufacturés ont augmenté à un taux annuel moyen de seulement 1,8% et leur part dans les exportations totales de marchandises a considérablement diminué, celle-ci étant tombée de 46,6% en 2007 à 33,8% en 2012. La part des produits primaires est passée de 50,1% à 62,7%, grâce notamment à la bonne tenue des produits miniers.

6. Pendant la période considérée, les importations ont progressé plus rapidement que les exportations (elles ont augmenté de 13,1% par an entre 2007 et 2012) ce qui s'est traduit par une diminution de l'excédent commercial. Le Brésil a enregistré une forte augmentation de son déficit commercial dans le secteur manufacturier, les importations de produits manufacturés ayant progressé en moyenne de 16,2% par an pendant la même période pour représenter 73,1% de ses importations totales en 2012. De même, le déficit structurel de la balance des services s'est accru au cours de la période considérée, en grande partie suite à l'augmentation des paiements au titre des crédits-bails de biens d'équipement, des voyages et des transports. Après avoir été excédentaire pendant plusieurs années consécutives, le compte courant du Brésil est devenu déficitaire en 2008; le déficit a persisté pour représenter quelque 2,4% du PIB en 2012. Cependant, les entrées massives de capitaux, en particulier l'investissement étranger direct (IED), ont largement compensé le déficit du compte courant. Au milieu de 2012, le Brésil était le sixième pays récepteur d'IED à l'échelle mondiale.

7. La période à l'examen a été marquée par un renforcement des liens commerciaux du Brésil avec l'Asie, en particulier la Chine. L'Union européenne reste toutefois le principal partenaire commercial du Brésil, tant pour les exportations que pour les importations.

### **Cadre de la politique commerciale et d'investissement**

8. Le Brésil attache une importance particulière à sa participation au système commercial multilatéral et considère que ce dernier est fondamental pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de développement à la faveur d'une croissance économique durable et socialement inclusive. Le *Plano Brasil Maior* (Plan Grand Brésil) énonce et développe un certain nombre de politiques industrielles, technologiques et de commerce extérieur allant dans le sens des objectifs de développement du pays.

9. Le Brésil est l'un des participants les plus actifs de l'OMC, aussi bien individuellement qu'au sein du groupe des BRICS, constitué des principales économies émergentes. Il reste attaché au renforcement du système commercial multilatéral et à l'aboutissement du Programme de Doha pour le développement (PDD), dans le cadre duquel il a présenté, seul et avec d'autres délégations, un certain nombre de propositions ayant trait, entre autres choses, à l'agriculture, au commerce des services, aux droits de propriété intellectuelle et aux règles commerciales. Il n'a pas ratifié le quatrième Protocole relatif aux télécommunications et il a engagé les procédures internes en vue de ratifier intégralement le cinquième Protocole relatif aux services financiers. Entre octobre 2008 et octobre 2012, le Brésil a formulé trois plaintes dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

10. L'un des objectifs de la politique du Brésil est de renforcer l'intégration économique régionale. Le Brésil est membre fondateur du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et, à ce titre, il est partie à des accords commerciaux préférentiels avec l'État plurinational de Bolivie, le Chili, la Colombie, Cuba, l'Équateur, le Mexique, le Pérou et la République bolivarienne du Venezuela. Conjointement avec ses partenaires du MERCOSUR, le Brésil est partie à des accords commerciaux préférentiels avec l'Inde et Israël, et trois autres accords sont en attente d'entrée en vigueur. En outre, il est partie à des accords bilatéraux préférentiels dans le cadre de l'ALADI avec le Guyana et le Suriname. L'Union européenne et le MERCOSUR ont relancé les négociations visant à conclure un accord de libre-échange birégional.

11. Les investisseurs étrangers au Brésil bénéficient du même traitement juridique que les investisseurs nationaux dans la plupart des secteurs économiques, conformément à des amendements à la Constitution votés en 1995, lesquels ont interdit toute forme de discrimination qui n'est pas explicitement prévue dans la loi. Toutefois, des restrictions s'appliquent à l'investissement étranger dans des secteurs comme la santé, les médias et les télécommunications, l'aérospatiale, la propriété rurale et le transport maritime et aérien. Le gouvernement fédéral cherche à promouvoir l'investissement privé, en particulier dans les secteurs des infrastructures de transport, de l'énergie, de l'aéronautique et dans d'autres secteurs à forte concentration de technologie afin d'éliminer les goulets d'étranglement dans la production, de stimuler la compétitivité et de soutenir la croissance économique. Les mesures incitatives dont peuvent bénéficier les investisseurs consistent généralement en des exonérations fiscales et des financements à coût réduit; elles ne font normalement pas de distinction entre investisseurs nationaux et investisseurs étrangers.

## Politique commerciale – Analyse par mesure

12. Pendant la période considérée, le Brésil a pris de nouvelles mesures pour simplifier et moderniser ses procédures douanières. Le traitement de la déclaration d'importation suit une méthode d'évaluation du risque qui prévoit quatre circuits. Plus de 85% de l'ensemble des déclarations d'importation passent par le circuit vert. Depuis le dernier examen, ce pourcentage a augmenté.

13. Pour 2012, les droits de douane NPF appliqués par le Brésil sont tous des droits *ad valorem*, avec un taux s'échelonnant entre 0% et 55%. La moyenne simple des taux NPF appliqués est alors de 11,7%, contre 11,5% en 2008. Environ 8% des lignes tarifaires sont en franchise de droits en 2012, pourcentage à peu près équivalent à celui enregistré pour 2008. La moyenne des droits appliqués pour le secteur manufacturier est de 12%; elle est supérieure à celle des droits appliqués pour l'agriculture. Le Brésil a consolidé l'ensemble de ses droits de douane au cours du Cycle d'Uruguay à des taux compris entre 0% et 55% pour les produits agricoles (définition de l'OMC) et entre 0% et 35% pour les produits non agricoles. En plus des droits de douane, les importations sont soumises à un certain nombre de taxes intérieures. L'application de ces taxes varie selon le type de produit, l'administration infrafédérale compétente et le statut fiscal de l'importateur, d'où la complexité du système de taxation brésilien.

14. Le Brésil applique un régime de licences d'importation aussi bien automatiques que non automatiques pour divers produits, quelle que soit leur origine. Les licences sont incessibles et valables 90 jours. Les licences non automatiques sont délivrées par un réseau de 16 organismes; le délai réglementaire de traitement d'une demande est de 60 jours calendaires. L'importation de certains produits peut exiger l'obtention de licences auprès de plusieurs organismes. Le refus d'accorder une licence peut être contesté auprès de l'organisme qui a été saisi de la demande. Certains organismes peuvent imposer une redevance pour la délivrance de la licence; selon les autorités, la redevance reflète le coût des services fournis. Le régime de licences non automatiques est également utilisé dans l'administration des avantages tarifaires et fiscaux; pour en bénéficier, les importations doivent faire l'objet d'un "examen de similarité" afin d'établir qu'il n'existe pas de production nationale équivalente.

15. Le Brésil a souvent recours à des mesures correctives commerciales, en particulier des mesures antidumping: pendant la période à l'examen, le nombre de nouvelles affaires a beaucoup fluctué d'une année à l'autre, mais à l'exception de 2009 il s'est situé au-dessus des tendances historiques. Pendant les 9 premiers mois de 2012, le Brésil a ouvert 47 nouvelles enquêtes, contre seulement 40 en 2010. On comptait 83 mesures antidumping en vigueur à la mi-2012, alors que le précédent examen n'en signalait que 63 en octobre 2008. Pendant la période considérée, le Brésil a pris un certain nombre de mesures de renforcement de la défense commerciale; il a notamment apporté des modifications à certaines pratiques, comme les mesures anticourtage, ainsi qu'au cadre réglementaire, par exemple en adoptant de nouveaux textes qui prévoient une application plus rigoureuse des mesures provisoires.

16. Les règlements techniques appliqués au Brésil reposent pour la plupart sur des normes internationales ou, à défaut, sur des critères d'efficacité. Une période de six mois est généralement ménagée entre la publication du règlement et son entrée en vigueur. Les projets de règlement technique considérés comme ayant des effets sur le commerce sont transmis à l'OMC pour permettre aux Membres de présenter des observations. La périodicité recommandée pour l'examen et la révision des règlements techniques est de quatre ans. Le régime sanitaire et phytosanitaire du Brésil s'appuie sur une analyse des risques qui prend généralement en compte l'origine des produits importés et leurs caractéristiques. Les conclusions de l'analyse des risques sanitaires sont notifiées pour observations, sous forme de projet, à l'autorité compétente du pays d'origine et à l'OMC. Une licence non automatique est nécessaire pour importer tout produit soumis à des contrôles sanitaires et phytosanitaires.

17. La législation brésilienne permet la perception d'une taxe à l'exportation de 30%, qui peut être réduite ou augmentée jusqu'à 150% en fonction des objectifs de la politique de change ou de la politique commerciale. Dans la pratique, le taux de la taxe est nul, sauf pour les cuirs et peaux bruts, les cigarettes, les armes et les munitions. Pendant la période considérée, les taux appliqués à ces produits sont restés inchangés.

18. Le Brésil applique une politique de promotion des exportations par le biais d'un certain nombre de programmes destinés à favoriser la compétitivité des sociétés tournées vers l'exportation, en particulier les petites entreprises, et à accroître les exportations. Depuis le dernier examen, plusieurs programmes d'aide à l'exportation ont été modifiés ou élargis, et d'autres ont vu le jour. Les exportateurs peuvent bénéficier d'un certain nombre de programmes de financement, d'assurance et de garanties assortis de taux d'intérêt attractifs et d'autres conditions intéressantes. Parmi les principaux instruments figurent le Programme de financement des exportations (PROEX) et les mécanismes de crédit à l'exportation exploités dans le cadre du programme BNDES-EXIM. Ces derniers ont pour objectif de promouvoir les exportations à valeur ajoutée locale, et les conditions déclarées pour y participer incluent souvent des seuils relatifs à la teneur/production locale. D'après les autorités brésiliennes, ces conditions s'appliquent uniquement pour l'admission automatique au financement.

19. La législation brésilienne sur la concurrence prévoit la possibilité d'appliquer la règle de raison lors de l'examen de toute concentration et de toute pratique anticoncurrentielle. Le régime national de la concurrence a été profondément remanié pendant la période considérée et une nouvelle politique de la concurrence est entrée en vigueur en mai 2012. Parmi les principaux changements, citons une importante restructuration institutionnelle, le passage d'un contrôle *ex post* à un contrôle *ex ante* des fusions et acquisitions et des modifications concernant l'éventail des conduites prohibées et l'importance des sanctions. Dans la nouvelle loi, la liste non exhaustive des pratiques potentiellement anticoncurrentielles a été ajustée et élargie pour inclure également l'usage abusif des droits de propriété intellectuelle. Les licences obligatoires pour les droits de propriété intellectuelle figurent maintenant parmi les mesures correctives qui peuvent être envisagées comme condition de l'approbation des fusions et parmi les sanctions possibles contre les comportements anticoncurrentiels. Le programme de clémence existant a été renforcé. Par ailleurs, les critères de notification des fusions ont été modifiés et réunis en un seul critère basé sur le chiffre d'affaires brésilien de deux des parties l'année précédant la fusion. Cela devrait réduire le nombre de transactions soumises à notification. La base de calcul des amendes pour les infractions à la loi sur la concurrence a également été modifiée, ce qui pourrait réduire l'effet dissuasif de ces sanctions.

20. Des incitations et des aides publiques sont disponibles sur le plan tant fédéral qu'infra-fédéral. Les programmes d'incitation peuvent être régionaux, axés sur le développement de la recherche ou viser tel ou tel secteur d'activité. Des programmes spécifiques existent pour l'automobile, les technologies de l'information, l'aéronautique et l'industrie pétrolière. Au nombre des mesures de soutien, on trouve les prêts, les incitations fiscales, les contributions financières, le financement à long terme et en capital, l'amortissement accéléré, les garanties, les subventions et l'assurance-crédit. Les avantages accordés dans le cadre de certains programmes de promotion des technologies de l'information et des télécommunications sont liés aux critères dits des processus de production de base (critères PPB), qui sont appliqués dans le cas de produits spécifiques et précisent pour chaque produit quelles étapes du processus de fabrication doivent être implantées au Brésil.

21. Le Brésil applique une politique de zones franches pour les importations et les exportations, qui prévoit des incitations fiscales et autres destinées à promouvoir la production dans les zones frontalières de la région du nord, ainsi que le développement et l'intégration régionale de ces zones. Huit zones franches ont été créées, dont la principale est celle de Manaus, en Amazonie. Les entreprises établies dans cette zone bénéficient d'exonérations fiscales accordées par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'État. L'une des principales conditions pour bénéficier de ces avantages est de satisfaire aux critères PPB; certaines prescriptions environnementales et sociales doivent également être respectées. Tous les produits importés dans la zone franche de Manaus doivent être accompagnés d'une licence. Les incitations prévues dans le cadre du programme relatif à cette zone seront valables jusqu'en 2023.

22. L'une des préoccupations majeures des autorités brésiliennes reste la disponibilité et le coût du crédit. À ce propos, ces dernières considèrent que leur politique de ciblage s'impose pour pallier la défaillance du marché. À cette fin, le pays dispose de plusieurs programmes de crédit public à l'intention de différents secteurs et catégories de producteurs. La Banque nationale de développement économique et social (BNDES) est la principale institution qui accorde des crédits ou sert d'intermédiaire financier et de garant. Le crédit revêt la forme de prêts à moyen ou long termes assortis de taux d'intérêt attractifs. La BNDES "égalise" les taux d'intérêt en couvrant la différence entre le taux du contrat et le taux du marché correspondant.

23. Le Brésil n'est pas partie à l'Accord sur les marchés publics. Son système de passation des marchés publics est décentralisé; et c'est généralement la procédure d'appel d'offres ouvert qui est utilisée. Dans le cas d'offres équivalentes, la Loi brésilienne sur les appels d'offres autorise un traitement préférentiel pour les biens et services produits au Brésil, ou produits ou fournis par des sociétés brésiliennes ou par des sociétés qui investissent dans le développement technologique au Brésil. Les petites entreprises peuvent bénéficier de mesures préférentielles telles que contingents, marges de préférence pouvant aller jusqu'à 10% et appels d'offres réservés. Une modification apportée en 2010 à la Loi sur les appels d'offres a fait sensiblement évoluer la législation nationale relative aux marchés publics, l'idée étant de faire de l'octroi de préférences une caractéristique permanente du système: des marges de préférence allant jusqu'à 25% peuvent être accordées pour les biens et services produits dans le pays et conformément aux normes techniques nationales.

24. La législation brésilienne relative à la propriété intellectuelle englobe l'intégralité des principaux aspects mentionnés dans l'Accord sur les ADPIC. Dans certains domaines, y compris le droit d'auteur, le Brésil accorde des droits au-delà des périodes minimales stipulées dans l'Accord. La législation sur la propriété intellectuelle n'a pas subi de modification majeure depuis 2009, si ce n'est l'introduction d'une prescription concernant l'enregistrement des topographies de circuits intégrés et des logiciels informatiques. En avril 2012, le Brésil a lancé le Programme pilote pour l'examen prioritaire des "brevets verts", qui permet d'accélérer le traitement des demandes de brevet déposées au Brésil au titre de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle par des résidents ou des non-résidents depuis le 2 janvier 2011.

#### **Politique commerciale – Analyse par secteur**

25. Le secteur agricole du Brésil joue un rôle important dans l'économie nationale, en particulier en tant que source d'exportations et d'emplois. Pendant la période considérée, le secteur agro-industriel a joué un rôle capital à l'appui de l'excédent commercial du Brésil. Les exportations de produits agro-industriels ont atteint un niveau record de 95,8 milliards de dollars EU en 2012. Si l'on utilise la définition que l'OMC donne des produits agricoles, le droit NPF moyen était de 10,1% en 2012. Les groupes de produits visés par des droits supérieurs à la moyenne sont les suivants: produits laitiers (18,6%); sucre et confiserie (16,7%); boissons, spiritueux et tabacs (16,5%); et café et thé (13,7%). Sont assujetties à des droits inférieurs à la moyenne les importations de coton (7,4%), de graines oléagineuses, de graisses et d'huiles et de leurs produits (7,8%) et d'animaux et de produits d'origine animale (7,9%).

26. Bien que le Brésil accorde un niveau de soutien relativement faible à ses producteurs agricoles par rapport à d'autres pays, il continue d'appliquer plusieurs mesures de soutien interne, y compris des lignes de crédit préférentielles et des mécanismes de soutien des prix. Pendant la période à l'examen, de nouveaux programmes ont été créés pour financer les agriculteurs, y compris le Programme d'aide aux exploitations agricoles de taille moyenne (PRONAMP) et le Programme pour une agriculture faible en carbone (Programme ABC). Les décaissements au titre du crédit rural public ont continué d'augmenter avec l'expansion des principaux programmes de soutien comme le PRONAF. Le Brésil applique une politique de réserves bancaires obligatoires destinées à financer les activités agricoles. Depuis novembre 2008, le coefficient de trésorerie obligatoire a été relevé deux fois, ce qui l'a porté à 34% des dépôts à vue contre 25% auparavant. La fourniture de crédit à des taux d'intérêt fixes est le moyen d'intervention principal pour le soutien de l'agriculture familiale au Brésil.

27. Le Brésil administre plusieurs programmes fondés sur des garanties des prix minimums, qui soutiennent la production d'un large éventail de produits de base, y compris le maïs, le riz, le coton et le blé. Ces programmes représentent plus de la moitié des transferts destinés aux agriculteurs. Parmi eux, la Politique de garantie des prix minimums (PGPM) reste un important pilier de la politique agricole brésilienne. Elle a pour but d'aider les agriculteurs lorsque les prix du marché tombent à des niveaux jugés préjudiciables à la stabilité de leurs revenus. Cette politique est mise en œuvre au moyen de deux types de dispositifs: des instruments de commercialisation, qui peuvent prendre la forme d'achats directs de produits, et des lignes de crédit destinées à financer le stockage des produits visés par des garanties de prix minimums.

28. Le Brésil a un secteur manufacturier très diversifié. Toutefois, pendant les années à l'examen, ce secteur a perdu une partie de son dynamisme en raison d'une érosion de sa compétitivité, qui s'est traduite par une hausse des importations et une faible croissance des

exportations. La part de marché des importations de produits manufacturés est en augmentation et ces importations captent une partie importante de l'accroissement de la consommation. Par ailleurs, la balance commerciale du secteur manufacturier a enregistré un déficit record de 81,3 milliards de dollars EU en 2012. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a renforcé l'importance accordée à la politique industrielle, en partie par le biais de deux plans généraux de portée nationale, la Politique de développement productif (2008-2010) et le Plan Grand Brésil (2011-2014). Parmi les instruments utilisés pour promouvoir le secteur manufacturier dans le cadre de ces plans figurent les lignes de crédit assorties de conditions favorables, les conditions de participation aux marchés publics, les incitations fiscales et les mesures aux frontières.

29. Dans le cadre du Plan Grand Brésil, le gouvernement a adopté d'importantes incitations fiscales pour aider le secteur automobile national à se remettre des effets de la crise mondiale. Entre décembre 2011 et décembre 2012, des allègements fiscaux ont été accordés aux entreprises produisant des véhicules dont la teneur en éléments régionaux est supérieure à 65%. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le régime fiscal applicable au secteur automobile a été remplacé par le programme INOVAR-AUTO. Les entreprises admissibles au bénéfice du programme peuvent obtenir une réduction de l'Impôt sur les produits industriels (IPI) pouvant atteindre 30%. Pour pouvoir en bénéficier, les fabricants de véhicules doivent respecter des prescriptions d'efficacité énergétique et remplir certaines conditions en matière de fabrication nationale et d'investissement.

30. Le cadre réglementaire brésilien pour la prospection et la production du pétrole et du gaz a été modifié en 2010 en vue de permettre une participation accrue de l'État. Des droits exclusifs ont été accordés à l'entreprise d'État PETROBRAS dans des zones géographiques déterminées et un régime de partage de la production a été mis en place pour les zones stratégiques et les gisements situés dans la zone "ante-salifère". Les activités de prospection et de production du pétrole et du gaz restent assujetties à des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux. En 2009, le Brésil a adopté une nouvelle Loi sur le gaz qui a introduit la mise en adjudication de concessions pour les activités d'aval du sous-secteur du gaz naturel.

31. Le Brésil est presque autosuffisant pour la production d'énergie primaire; la production pétrolière a enregistré une progression régulière, affichant une hausse de 20,5% entre 2007 et 2011. Malgré la demande intérieure croissante, le Brésil est devenu un exportateur net de pétrole brut pour la première fois en 2007 et a beaucoup accru son excédent commercial à ce poste depuis lors. Sa dépendance vis-à-vis des importations de produits pétroliers raffinés a néanmoins augmenté par suite d'une capacité de raffinage insuffisante. Il est tributaire d'importantes importations de gaz naturel, bien que la production nationale ait augmenté de 41% entre 2007 et 2012. PETROBRAS a maintenu une position dominante dans les secteurs de la production, du raffinage, de la distribution et du commerce de détail du pétrole et des produits pétroliers, puisqu'elle est à l'origine d'environ 90% de la production pétrolière totale du pays et possède 98% de la capacité de raffinage totale du Brésil. Ce dernier reste le deuxième producteur mondial d'éthanol. En 2012, la BNDES a lancé deux nouveaux programmes offrant des crédits à des conditions avantageuses au secteur de l'éthanol.

32. La participation du secteur privé au marché de l'électricité s'est accrue par le biais d'adjudications et de concessions publiques, mais les entreprises d'État jouent encore un rôle important. Le cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité a été modernisé au début de 2013 avec l'adoption d'une nouvelle loi qui régit désormais la concession des activités de production, de transport et de distribution d'électricité. La nouvelle loi a prorogé le régime des concessions pour la production d'électricité ainsi que le système de quotas, une seule fois, pour une période maximale de 30 ans. Cette prorogation est assujettie à l'acceptation par le producteur de certaines conditions, dont les tarifs à appliquer, l'attribution de quotas de production garantis et des normes de qualité. Les quotas seront attribués de façon contractuelle.

33. Le système financier brésilien a bien résisté à la crise économique mondiale grâce à l'adoption de politiques appropriées et aux volants de sécurité intégrés au système. Le Brésil s'est engagé à mettre en œuvre les accords de Bâle III de manière progressive et, étant donné que les prescriptions brésiliennes actuelles en matière de fonds propres dépassent celles établies dans lesdits accords, l'adoption de ces mesures ne devrait pas imposer au système financier un effort notable de capitalisation. La création de nouveaux établissements financiers étrangers doit être approuvée par décret présidentiel. Dans la pratique, elle a été autorisée et 17% des actifs sont entre les mains de banques étrangères.

34. Reconnaissant que le coût élevé des crédits et l'accès limité à ces derniers constituaient un problème systémique au sein de l'économie brésilienne, les autorités ont poursuivi leurs efforts en vue d'accroître le degré d'intermédiation financière et de diminuer les marges de taux d'intérêt. Elles ont favorisé l'inclusion financière en améliorant les circuits de distribution, en augmentant la transparence et en adaptant la réglementation des services financiers pour les clients à faible revenu, entre autres choses. Cela a permis de développer l'intermédiation financière: le ratio du crédit au PIB est passé de 25% en 2003 à plus de 50% en 2012. Le rôle des banques d'État dans le financement à moyen et à long terme reste très important, qu'elles interviennent directement ou par le biais des systèmes de péréquation des taux d'intérêt. La baisse des marges de taux d'intérêt a joué un rôle important dans l'expansion des circuits financiers. Pour l'ensemble du portefeuille de crédit, la marge moyenne a chuté de près de 10 points de pourcentage pendant la période considérée. Malgré cette réduction, la marge de taux d'intérêt reste importante et dépassait en moyenne 24 points de pourcentage en 2012.

35. Des modifications récentes apportées à la législation sur les télécommunications ont donné aux opérateurs de télécommunications une plus grande latitude pour offrir des services convergés suivant la tendance internationale et l'évolution des technologies nouvelles. L'ANATEL, l'autorité chargée de réglementer le secteur, contrôle les prix des services de téléphonie fixe fournis dans le cadre d'une concession (régime public). Elle fixe également les tarifs d'interconnexion pour les services relevant du régime public; pour les services relevant du régime privé, ces tarifs sont négociés librement, mais doivent être notifiés à l'ANATEL. Il n'y a pas de limite à la participation étrangère dans les entreprises de télécommunication. La limite à l'investissement étranger dans les services de télévision par câble a été supprimée en 2011. En juin 2012, l'ANATEL a mis aux enchères le spectre radioélectrique pour les services mobiles commerciaux en demandant aux soumissionnaires retenus qu'ils s'engagent à acheter des marchandises, du matériel, des systèmes et des réseaux de données issus de technologies nationales, et qu'ils fassent en sorte qu'après cinq ans 50% du matériel, des systèmes de télécommunications et des réseaux soient produits localement et 20% soient produits avec une technique conçue au Brésil.

36. Les concessions pour la prestation de services réguliers de transport aérien basés au Brésil sont octroyées uniquement à des entreprises brésiliennes qui ont leur siège au Brésil, sont gérées exclusivement par des Brésiliens et dans lesquelles 80% des droits de vote sont entre des mains brésiliennes. Les services de transport aérien intérieur public sont réservés aux entreprises brésiliennes. Pendant la période considérée, le gouvernement brésilien a cédé en concession l'exploitation de trois des principaux aéroports internationaux; des procédures sont en cours dans ce sens pour deux autres aéroports. S'agissant du transport maritime, les cargaisons des organismes publics et des entreprises d'État et les marchandises bénéficiant de programmes d'imposition ou de crédit particuliers doivent être transportées par des navires brésiliens, sauf dérogation accordée sur une base de réciprocité. Les exportations de pétrole brut produit dans le pays doivent aussi être transportées par des navires battant pavillon brésilien. Le cabotage est réservé aux navires battant pavillon brésilien exploités par des compagnies de navigation brésiliennes, à moins qu'une dérogation à cette restriction ne soit accordée à certaines conditions. Une taxe fédérale (AFRMM) est perçue sur les marchandises à l'importation; les ressources ainsi obtenues sont utilisées pour offrir des crédits à des taux intéressants aux compagnies maritimes brésiliennes et aux constructeurs de navires brésiliens. Aucun port public n'est exploité dans le cadre de concessions privées.